

des autres à l'égard de l'Église, l'éminent publiciste s'exprime ainsi : « Les défiances du monde réveillées « par le Syllabus et par l'infaillibilité se formulaient en « trois accusations principales. On reprochait à l'Église « qu'elle formât dans les États un Etat, indifférent et « souvent hostile aux intérêts généraux. On lui repro- « chait qu'immobile dans ses procédés de gouvernement, « elle fût attachée à certaines formes abandonnées par « la société moderne et qu'aussi elle en arrêtât l'essor « par la perpétuité d'institutions vieilles. On lui repro- « chait enfin l'intraitable inflexibilité d'une doctrine, « qui, n'admettant pas la contradiction, exigeait le « privilège, ignorait la tolérance, perpétuait le despo- « tisme dans un monde où le principe de tout progrès « pour la Société et de tout bien pour l'homme était la « liberté ».

Suivons pas à pas M. Lamy pour voir avec quelle souplesse et quelle opportunité de parole et d'action Léon XIII, sans rien sacrifier des droits de l'Église, sut réduire à néant cette triple accusation, si faussement formulée d'ailleurs. Car, dans son isolement du Vatican, de ce sommet auguste et serein de l'éternelle vérité; dont les mesquineries humaines ne parviennent jamais à voiler le soleil radieux, le vieillard « savait les forces de sa faiblesse et les faiblesses de la force ».

Et d'abord, voulant répondre par des faits au reproche formulé contre le catholicisme accusé de former un Etat dans l'Etat, Léon XIII, avec cette perspicacité qu'on ne vit jamais en défaut, saisit une opportunité de